

# COMITE DE PILOTAGE N°1

---

ETUDE

**Etude d'inventaire des zones humides du SAGE Orge-Yvette**

MAITRE D'OUVRAGE

**SIAHVY-CLE**

LIEU / DATE DE REUNION

**SIAHVY-CLE / 17 février 2016**

N° DU COMPTE-RENDU / REDACTEUR / DATE DE DIFFUSION

**Compte rendu 01 / Cédric Dieblot - Antoine Tribotté / 18 février 2016**

## Personnes présentes

Claude JUVANON	SIAHVY - Président de la CLE
Astrid MOREL	ONEMA (DIR 1)
Arthur BRUNAUD	SIBSO
Annaig CALVARIN-MONTABORD	PNR
Blandine TORT	SIAHVY
Bernard MERIGOT	ENE
Cécile PERISSE	SIBSO
Christopher LEE	YVELINES Environnement
Cynthia GAUER	SIAVHY – Animatrice du SAGE
Fabien PAQUIER	REGION Île-De-France
Jérémy REQUENA	DRIEE
Laura TUAL	SIAHVY
Nelly AVELINE	SIVOA

## Personnes excusées

François CHOLLEY	Président du SIVOA
Jean-Pierre DELAUNAY	Président du SIBSO
Jean-Pierre AGNES	Président du Syndicat de la Rémarde
Bernard VERA	Président du SIHAL
François HERMANT	DDT Yvelines
Lydia PROUVE	Agence de l'eau Seine-Normandie
Olivier MARCHAL	PNR HVC
Philippe MONCAUT	Syndicat de l'Orge
Irène GRAND	CG Essonne

## **1 Objet de la réunion**

La réunion de ce premier comité de pilotage vise à présenter les objectifs de l'étude et l'équipe associée, et d'expliquer et de valider la méthodologie pour la phase de prélocalisation des zones humides probables.

## **2 Objectifs de l'étude**

Cette étude de prélocalisation au 1/25000 des zones humides probables sur le territoire du SAGE Orge Yvette peut être considérée comme :

- une étude complémentaire à la prélocalisation existante réalisée au 1/40000 par la DRIEE, en impliquant des données plus nombreuses, plus récentes, plus précises ;
- une étude préliminaire à la cartographie au 1/5000 des zones humides effectives, en phase conditionnelle à bon de commande de ce marché, qui impliquera l'intervention de botanistes et/ou de pédologues à travers des inventaires sur le terrain.

**Remarque concernant l'importance de la connaissance des zones humides** : SCE rappelle que la présence d'une zone humide est une caractéristique intrinsèque du territoire : une zone humide existe, qu'elle soit ou non identifiée. La cartographie des zones humides est un outil d'aménagement du territoire (échelle 1/5000 intégrable dans les documents d'urbanisme), en apportant une meilleure connaissance des milieux.

L'étude s'organise en trois phases :

- **Phase 1** (tranche ferme) = confirmer, compléter, corriger l'enveloppe d'alerte des zones potentiellement humides identifiées dans le cadre de la révision du SAGE, par la prélocalisation des zones humides probables au 1/25000.
- **Phase 2** (tranche conditionnelle 1) = hiérarchiser l'enveloppe de prélocalisation des zones humides probables réalisée en phase 1 afin de hiérarchiser les inventaires terrain de la phase 3
- **Phase 3** (tranche conditionnelle 2 à bon de commande) = réaliser des expertises de terrain permettant de délimiter de façon précise les zones humides effectives du territoire et définir des préconisations sur les mesures de protection, de gestion et d'entretien/restauration sur les zones humides à fort potentiel. Une cartographie au 1/5 000 sera réalisée, intégrable aux documents d'urbanisme.

## **3 Méthodologie de la phase 1 : prélocalisation des zones humides probables au 1/25000**

La prélocalisation des zones humides probables consiste en une analyse compilatoire des données disponibles sur le territoire, organisée en 4 étapes : la collecte, la caractérisation, la qualification et la compilation des données.

### **3.1 Collecte des données**

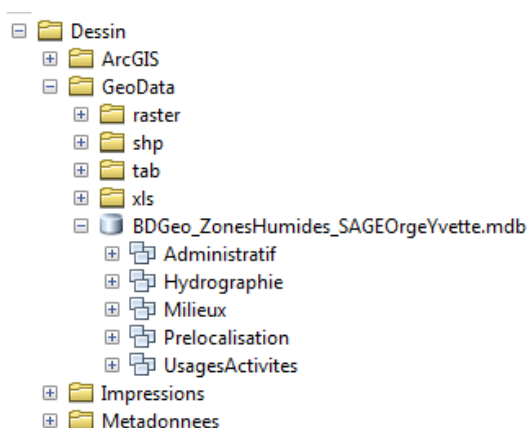
**Remarque concernant la disponibilité des données collectées** : SCE précise que la qualité de la prélocalisation des zones humides probables dépend fortement de la disponibilité, de l'accessibilité et de la qualité des données collectées.

Les données collectées dans le cadre de cette étude proviennent de plusieurs sources :

- Les données issues des référentiels et des zonages réglementaires (référentiels IGN, occupation du sol ECOMOS, zones Natura 2000, PPRI...).
- Les données issues d'inventaires réalisés par nos partenaires (inventaires flore, faune, habitats, zones humides).
- Les données raster (images) interprétées : traitement de la topographie (modèle numérique de terrain) pour générer les zones d'accumulation d'eau potentielles.

**Remarque concernant les données géologiques et pédologiques** : SCE précise que les données géologiques et pédologiques disponibles au format raster ne pourront être digitalisées compte tenu de la quantité de travail que cela représente. Seules les données « vecteur » seront collectées.

Les données collectées seront contrôlées, pré-traitées et organisées dans une base de données géographique au format .mdb, accessible via ArcGIS et via Access.



**Remarque concernant l'évolutivité de la base de données géographique** : M. Claude JUVANON insiste sur l'intérêt de la qualité de la structuration de cette base de données géographique, pour assurer le partage de la donnée aux partenaires de l'étude et son évolution dans le temps.

Chaque donnée collectée sera décrite par un fichier de métadonnées, précisant la source de la donnée, la date de la dernière mise à jour, l'échelle de création et l'échelle d'utilisation, l'emprise, les traitements réalisés, les données attributaires impliquées dans la cartographie.

Ecomos		
Occupation du sol selon la nomenclature Corine Land Cover		
Géométrie	Surfacique	
Source	IAU IDF, en partenariat avec NatureParif	
Date de dernière mise à jour	2000	
Echelle d'utilisation	1/25000 à 1/10000 pour le niveau 6	
Emprise de la ressource	Région Ile de France -> Territoire d'étude	
Traitements réalisés	Découpage sur le territoire d'étude	
Remarques	En attente de la version 2008, finalisée en mars 2015	
Champs impliqués dans la cartographie	Format	Description

**Remarque concernant la disponibilité de données complémentaires** : Fabien PAQUIER précise qu'une base de données complémentaire sur les inventaires faune/flore existe. Il s'agit de la base CETTIA, plate-forme de téléchargement pouvant rendre accessible de nombreuses données relatives aux zones humides. Une liste des données susceptibles d'être impliquées dans cette étude sera réalisée par SCE et une demande de mise à disposition sera faite par Cynthia GAUER auprès de Fabien PAQUIER. D'autres données seront également collectées :

- Données ENS (zones humides, milieux forestiers).
- Données ONF (rus forestiers, mares).
- Trame verte / Trame bleue.
- Inventaires zones humides réalisés par le SIVOA.
- Données appartenant à la CPS (Paris-Saclay).
- Localisation des mares réalisées par l'association Yvelines Environnement.

**Remarque concernant le délai de la collecte** : SCE précise que ces données devront être collectées rapidement, au plus tard la première quinzaine de Mars, pour que SCE dispose de suffisamment de temps pour intégrer et traiter les données.

### 3.2 Caractérisation des données

Pour chacune des données intégrées, un travail d'expertise sera réalisé par Nicolas Ramont, écologue et botaniste, pour caractériser les données :

- Zone probablement humide (ZP\_H).
- Zone probablement non humide (ZP\_NH).
- Zone indéterminée (Z\_IND) : zone probablement non humide mais ne pouvant être vérifiée au vu des données disponibles.

BD MOS		
CLC4_20	LIBCLC4_10	ZH
1111	TISSU URBAIN DE TYPE CENTRE VILLE	ZP_NH
2312	PRAIRIES DE FOND DE VALLEES	ZP_H
3242	FRICHES, TERRES AGRICOLES EN COURS D'ABANDON ET D'ENFRICHEMENT	Z_IND
4110	MARAIS INTERIEURS	ZP_H
5121	PLANS D'EAU ARTIFICIELS DE BARRAGES	ZP_NH
5122	PLANS D'EAU ISSUS DE L'EXTRACTION DE MATERIAUX	ZP_NH

### 3.3 Qualification des données

La qualification des données consiste à définir un indice de confiance selon 3 critères :

- Fiabilité de la source.
- Qualité géométrique.
- Qualité attributaire.

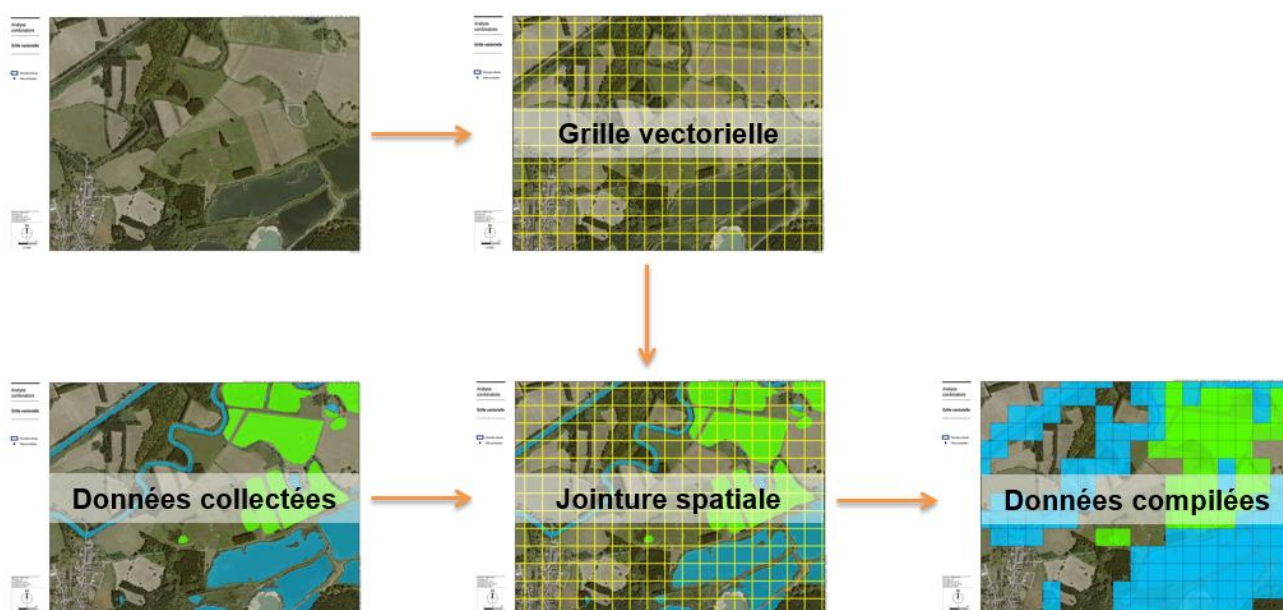
La note moyenne de ces 3 critères permet d'aboutir à un indice de confiance compris entre 1 et 9.

Cet indice de confiance permettra de hiérarchiser les données lors de l'interprétation des zones humides probables, comme présenté dans le tableau ci-dessous utilisé dans une étude préalable.

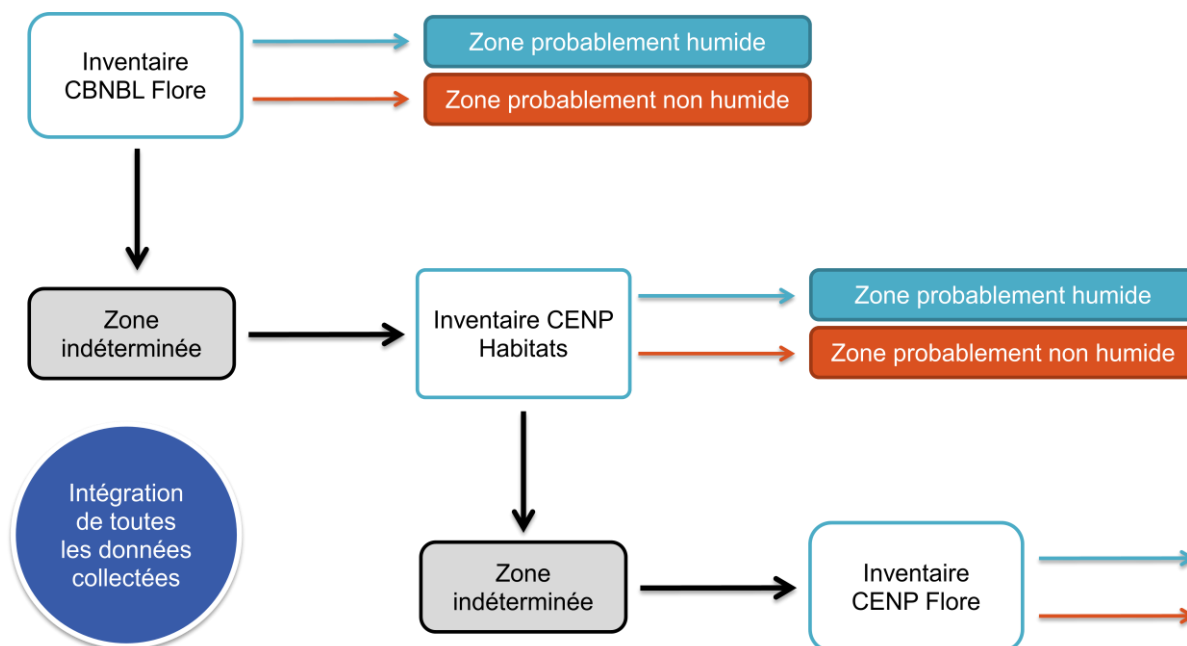
DONNEES	INDICE DE CONFIANCE	ORDRE
Inventaire CBNBL Rain Flore	9	1
Inventaire CENP - Habitats	9	2
Inventaire CENP - Flore - Ponctuels	9	3
Inventaire CENP - Flore - Polygones	9	4
Inventaire CENP - Faune	9	5
Inventaire ONF	7	6
Inventaire ADREE - Zones humides	7	7
Inventaire ADREE - Mares	7	8
Zones d'accumulation (Topographie)	5	10
DOCOB	5	11
PPRI de l'Oise	5	12
ZNIEFF 1	4,33	13

### 3.4 Compilation des données

Les données ainsi caractérisées et qualifiées sont compilées selon une grille vectorielle de maille carrée de 50m de côté, soit environ 400000 mailles sur l'ensemble du territoire du SAGE Orge-Yvette. Cette grille vectorielle permettra de prendre en compte l'ensemble des données de géométrie surfacique, linéaire et ponctuelle.



Les zones humides probables seront alors identifiées en prenant en compte en premier les données qui ont le meilleur indice de confiance (9) ; les données qui ont le moins bon indice de confiance (1) sont prises en compte en dernier, comme présenté par la figure ci-dessous.



**Remarque concernant l'approche par arborescence** : Claude JUVANON précise que cette approche par arborescence apparaît plus fiable qu'une approche mathématique.

**Remarque concernant la cartographie par photo-interprétation** : SCE précise que la photo-interprétation ne semble pas être une approche adaptée au territoire du SAGE Orge-Yvette, compte tenu du temps nécessaire à la digitalisation et à la difficulté d'identifier de nouvelles zones humides à partir de photos aériennes.

#### 4 Méthodologie de la phase 2 : hiérarchisation de l'enveloppe de prélocalisation

Les données relatives aux enjeux seront collectées pour hiérarchiser les zones humides probables identifiées dans la phase 1. Les enjeux quantité et qualité de l'eau, biodiversité, usages seront pris en compte en fonction des données disponibles. Cette hiérarchisation sera discutée avec le Comité de pilotage.

#### 5 Méthodologie de la phase 3 : inventaires de terrain

Les inventaires de terrain seront réalisés dans des zones prioritaires identifiées par le Comité de pilotage, définies par le croisement des zones de la phase 1 (zones humides probables) et de la phase 2 (zones à enjeux).

Les zones humides effectives seront délimitées à partir des observations réalisées par nos botanistes et/ou pédologues, seront caractérisées par leurs fonctionnalités écologiques et par les actions à mettre en œuvre pour les préserver, protéger, entretenir et restaurer.

**Remarque concernant la caractérisation des zones humides** : Jérémy REQUENA indique que la DRIEE est en train de mettre à jour la doctrine d'identification des zones humides adaptée à l'Île de France.

Astrid MOREL précise que l'Onéma participe actuellement à la définition d'une méthode d'évaluation des fonctionnalités des zones humides. Ce guide devrait être disponible en Mai 2016 et pourrait être pris en compte lors de la phase d'inventaire terrain.

**Remarque concernant les ruptures de la continuité écologique** : Fabien PAQUIER soulève la question. Antoine TRIBOTTE précise que les ruptures de continuité des enjeux Biodiversité / Milieux humides ne fera pas partie de l'étude.

**Remarque concernant l'inventaire des espèces remarquables** : Christopher LEE soulève la question. Antoine TRIBOTTE précise que la localisation des espèces végétales remarquables sera digitalisée lors des inventaires de terrain.

**Remarque concernant les interventions sur le terrain** : Claude JUVANON précise qu'une information préalable aux communes sera communiquée et un ordre de mission sera fourni aux chargés d'étude de SCE.

## **6 Autres remarques**

Blandine TORT précise que l'association Seine et Marne Environnement est en train de mettre en place des outils d'accompagnement des élus pour la prise en compte des zones humides dans l'aménagement du territoire.

## **7 Livrables**

La base de données géographique, accompagnée du fichier de métadonnées, sera fournie au maître d'ouvrage en fin d'étude, et pourra ensuite être transmise aux partenaires impliqués. Des exports aux formats .shp et .xls pourront être réalisés pour faciliter l'intégration des données produites.

## **8 Planning**

Inventaire des zones humides du SAGE Orge Yvette Phases 1 et 2 + début phase 3

<b>Phase 1 : Validation, correction et précision des enveloppes d'alerte potentiellement humide</b>
Prise en main interne de l'étude et construction de Réunion de démarrage, présentation de la méthode
Le recueil des données bibliographiques
Vérifier le caractère « zone humide » des classes 2 et 3 de l'enveloppe d'alerte potentiellement humide de la DRIEE
Proposition d'une méthodologie de hiérarchisation des zones humides
Atlas cartographique au 1/25 000e
Rapport intermédiaire à la fin de la phase 1
Réunion en fin de phase 1 auprès du COPIL
Réunion en fin de phase 1 auprès du Bureau de la
<b>Phase 2 : Hiérarchisation des enveloppes de fortes probabilités de présence de zones humides</b>
Hiérarchisation des zones humides par analyse
Priorisation des zones d'inventaire "terrain"
Rapport intermédiaire à la fin de la phase 2
Réunion en fin de phase 2 auprès du COPIL
Réunion en fin de phase 2 auprès du Bureau de la
<b>Phase 3 : Identification, délimitation, caractérisation des zones humides hiérarchisées</b>
Réunion intermédiaire - démarrage des prestations de terrain 2016
Démarrage des prestations de terrain - expertise botanique
Démarrage des prestations de terrain - expertise pédologique
Cartographie et renseignement de la base de données GWERN
Proposition de mesures de gestion
Réunion intermédiaire concernant les prestations terrain 2016

